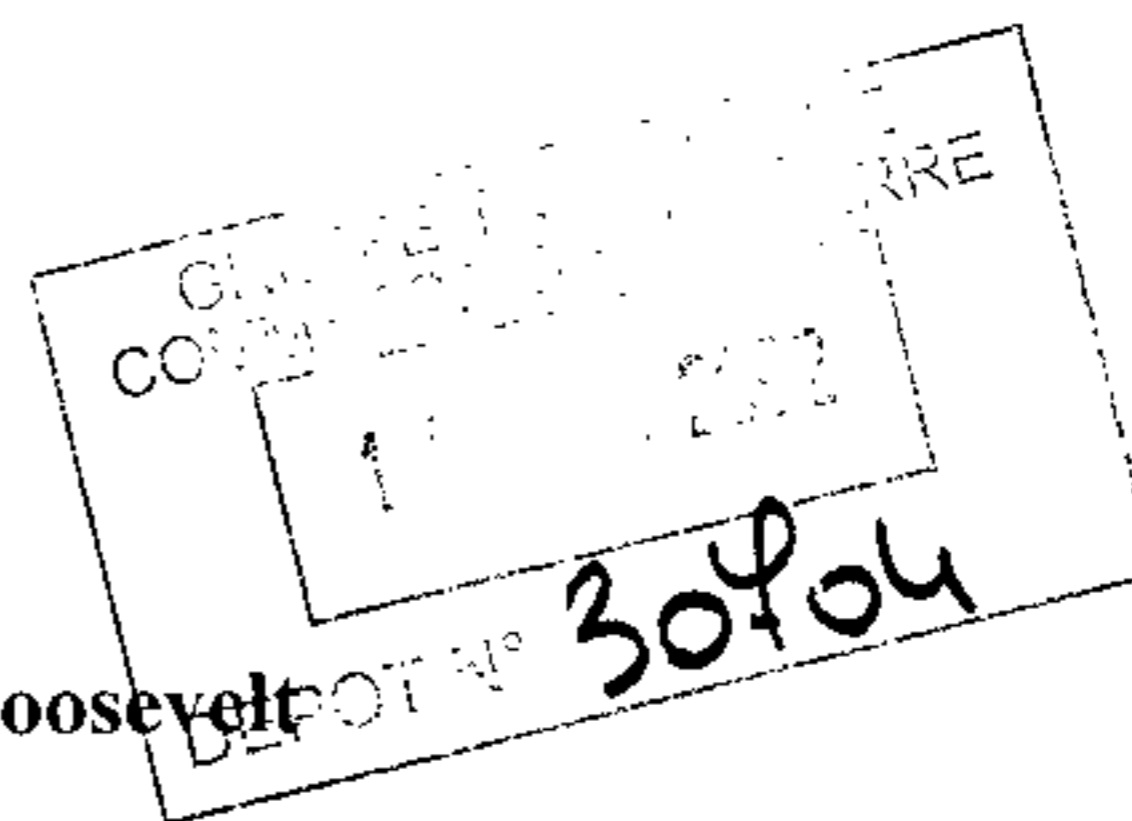


Choix mode de Direct.

**EXTRAIT**

**EFIPOSTE**

**Siège social : 117 quai du Président Roosevelt  
Issy-les-Moulineaux - 92130  
R.C.S. Nanterre B 421 100 645**



**Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 juin 2002**

Le 19 juin 2002, à 16 heures, le Conseil d'Administration de la société Efiposte s'est réuni au 4 quai du Point du Jour, 92777 Boulogne-Billancourt, sur convocation du Président.

**Sont présents et ont émargé la feuille de présence :**

**1.1 M. Patrick Werner**

M. Philippe Bajou

**1.2 M. Pedro Caparros**

M. Nicolas Duhamel

M. Jean Eneman

M. Bruno Thiry

M. Jean-Luc Enguéhard

La Poste, représentée par M. Martin Vial

Sofipost, représentée par M. Nicolas Routier

**Président**

Administrateur, Directeur Général

**Administrateur**

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Administrateur

M. Jean-François Lepetit, Administrateur, est représenté, en vertu d'un pouvoir spécial par Monsieur Philippe Bajou.

**Assistent également à la séance :**

M. Olivier Hérès, Chef du bureau D3 à la Direction du Trésor, Censeur,

M. Marcel Lecaudey, Contrôleur d'Etat,

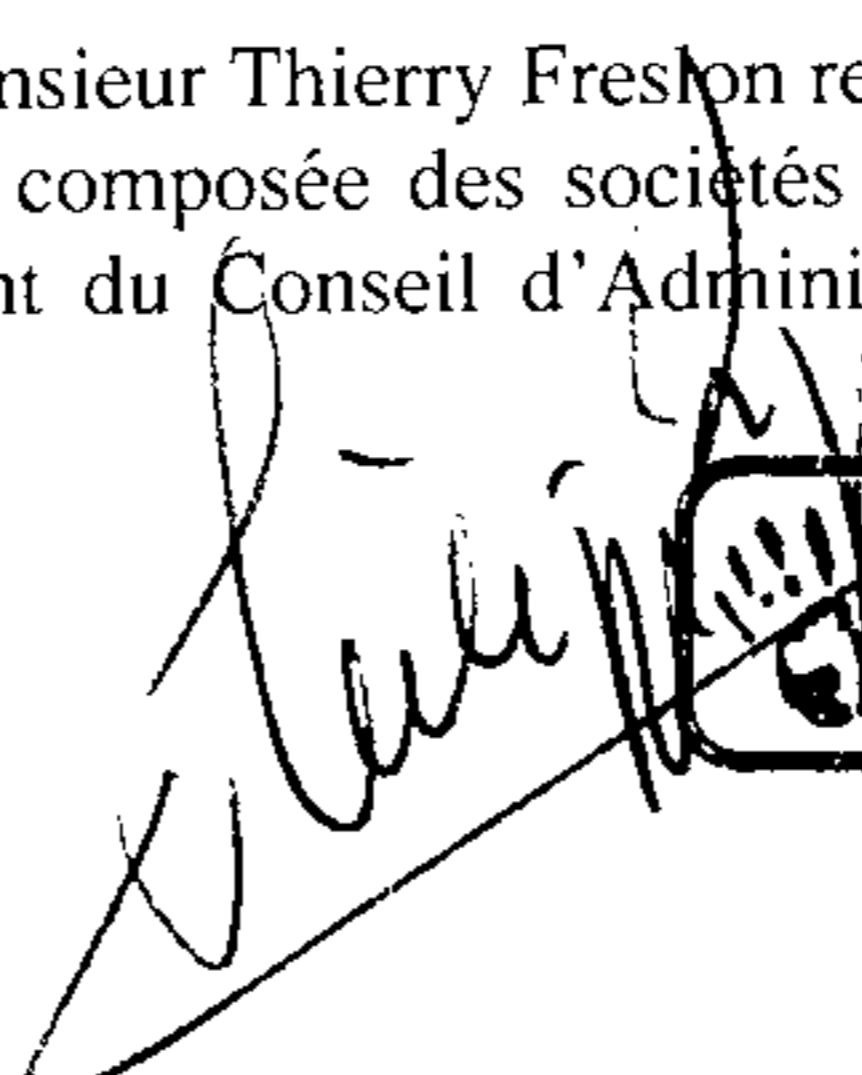
M. Thierry Freslon, représentant du Comité d'Entreprise,

M. Mickaël Bourgeois, représentant du Comité d'Entreprise.

Le secrétariat du Conseil est assuré par M. Bernard de Marnhac, Secrétaire Général d'Efiposte.

**Le Président** constate que le Conseil réunit la présence effective de plus de la moitié des administrateurs et que, par conséquent, il peut valablement délibérer.

**Le Président** ouvre la séance en accueillant Monsieur Thierry Freslon représentant du Comité d'Entreprise de l'Unité économique et sociale composée des sociétés Efiposte et Efiposte-Gestion et Monsieur Nicolas Routier, Président du Conseil d'Administration de la société Sofipost.

  
**CERTIFIÉ CONFORME  
A L'ORIGINAL**  
Directeur Général  
**Philippe BAJOU**

Le Président rappelle ensuite les points figurant à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2002
2. Choix du mode de direction de l'administration de la société
3. Répartition des jetons de présence aux administrateurs
- 4 Point sur l'activité
- 5 Trajectoire au 31 mars 2002
- 6 Gestion des fonds CCP :
  - Gestion de la partie volatile
  - Travaux sur le scénario de référence
- 7 Bâle II – Ratio Mc Donough : impact et préparation
- 8 Questions diverses.

**1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2002**

Après lecture du procès-verbal qui intègre les modifications déjà demandées par les administrateurs, **le Président** interroge les administrateurs pour savoir s'ils ont des modifications complémentaires à proposer en séance.

⇒ *Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal des délibérations du 14 mars 2002.*

**2 - Choix du mode de direction de l'administration de la société**

Le **Président** rappelle que l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2002 a décidé la refonte des statuts et a inséré, conformément aux dispositions de l'article 131-1 de la loi du 15 mai 2001 sur les Nouvelles Régulations Economiques, les dispositions relatives au mode de direction de la société.

Le **Président** indique en conséquence, qu'il appartient au Conseil d'Administration de se prononcer sur le mode de direction et d'administration d'Efiposte et propose de retenir la dissociation des fonctions qui est déjà en œuvre depuis le début de l'activité d'Efiposte.

⇒ *Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration se prononce pour le maintien du mode actuel de direction de l'administration de la société, à savoir la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et des fonctions de Directeur Général. En conséquence, Monsieur Patrick Werner continuera d'assumer ses fonctions*